

La loi sur le divorce du 12 avril 2007 ... entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2007 ... mérite bien une évaluation !

**La loi sur le divorce du 12 avril 2007 ... entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2007
... mérite bien une évaluation !**

Grille d'évaluation de la réforme du divorce

1. Sous quel régime étiez-vous mariée ? Communauté de biens/Séparation de biens, ... ?
2. Pendant combien de temps avez-vous été mariée ?
3. Qui dans votre couple a demandé le divorce ? Vous/Votre partenaire ? Et pour quel motif ?
4. Quelles ont été vos situations professionnelles respectives au cours de vos années de mariage ? Et aujourd'hui ?
5. Estimez-vous que la nouvelle procédure de divorce (raccourcissement des délais, pension alimentaire sur base des années de mariage, disparition de la faute,...) vous a été favorable ou pas ? Pourquoi ?
6. Qu'est-ce qui vous a semblé défavorable dans la procédure ?
7. Quels éléments devraient être modifiés/ôtés/rajoutés au contrat de mariage ?
8. Quelles informations estimez-vous que vous auriez dû savoir et dont vous n'avez pas eu connaissance au moment de votre mariage ?
9. Quelles modifications devraient être apportées aux procédures de divorce ?
10. Autres questions ou remarques sur le divorce ?

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de compléter ce questionnaire.
Si vous le souhaitez, vous pouvez nous laisser vos coordonnées :

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail :

Tél. :

P.-S.

Grille d'évaluation à nous renvoyer à l'adresse suivante :

Vie Féminine
Rue de la Poste, 111
1030 Bruxelles.

Les témoignages peuvent aussi être envoyés par e-mail à
secretariat-national@viefeminine.be

NB : N'hésitez pas à photocopier le questionnaire et à le diffuser autour de vous.